

b) Les personnes d'origine étrangère par le Ministère ou la recommandation du registre du district de l'institution est établie.

4. Aux fins d'effectuer l'inscription susdite, le... de tout comté de tout côté ou ville, ou de toute autre circonscription administrative est par la présente loi soumis à l'inscription de toutes les personnes qui se inscrivent à la date prescrite, et cette inscription peut être faite à tout moment depuis midi heures du matin jusqu'à six heures du soir.

5. Un certificat selon la formule 'A' délivré sous l'autorité de l'article quatre de la présente loi, est une preuve valide pour le son contenu, ainsi que de la signature et de la photographie de la personne à qui ce certificat est délivré avec les dérivés.

6. Qui que ce soit qui fait sciemment une fausse déclaration de fait, en vue d'obtenir un bon propre nom le dérivé d'un certificat d'inscription, encourt une amende de vingt dollars au maximum et de cent dollars au maximum, et est aussi passible d'emprisonnement durant un terme maximum de trente jours.

7. Quiconque a déposé ou offre un certificat d'inscription, ou à l'effet de prêter d'obtenir un certificat délivré en vertu de la présente loi, encourt une amende de vingt dollars au maximum et de cent dollars au maximum, et est aussi passible d'emprisonnement durant un terme maximum de trente jours.

8. Le Gouverneur en conseil peut établir des règlements compatibles avec la présente loi, pour l'exécution de toutes choses se rapportant à la question dont il s'agit, ou nécessaires à l'effet de l'opération de la présente loi.